

RAPPORT N° 19/5.22
[PRÉAVIS N° 32/10.21](#)

Demande d'un crédit de CHF 565'000.00, période 2021-2025, pour le matériel des carrefours à feux existants destiné à permettre une détection de la flotte MBC et une priorisation « dans le temps », subvention non déduite.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

PRÉAMBULE

La Commission du Conseil Communal, formée de Mesdames Aline DUPONTET et Jasinth DEWI FREITAG, ainsi que Messieurs Pascal MARTIN puis Marc-Alain TIECHE, Maurice JATON, Jean-Bernard THULER, Marc TISSOT et Alexandre GANNA, président rapporteur, s'est réunie à deux reprises, en date du 04 novembre 2021, puis le 26 janvier 2022. Elle fut assistée en début de séance par Mesdames Mélanie WYSS, syndique et Alexandra WASSERFALLEN, stagiaire mobilité chez MBC, ainsi que Messieurs Matthieu PLAWIECKI, spécialiste et ingénieur mobilité à la ville de Morges, Patrick DESARZENS, responsable de l'unité production et gestion de l'offre à région Morges et Jean-Christophe BIRCHLER, ingénieur en mobilité. Ces personnes nous ont présenté les tenants et aboutissants de cette requête par force détails et illustrations. Nous les remercions pour le développement et les précisions apportées en complément du préavis concerné.

1 DEVELOPPEMENT

La première séance nous a permis de prendre connaissance du dossier, dans toute sa complexité, avec la délégation susmentionnée. Au terme de cette présentation et après que les dernières zones d'ombre ont été dissipées, la délégation a été dûment remerciée et libérée. L'heure étant déjà fort avancée, le seul débat qui nous a occupé fût la récusation de Monsieur Pascal MARTIN, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Notre seconde séance s'est déroulée avec Monsieur TIECHE, en remplacement de Monsieur MARTIN. Il n'y a pas eu de réel débat, tous les participants étant d'avis que les mesures permettraient, toutes proportions gardées, d'améliorer la ponctualité et la vitesse moyenne des bus.

Cependant, un vœu unanime, dans la mesure du possible bien entendu, serait de penser à favoriser également les piétons. Une mesure notamment évoquée et saluée par tous les commissaires était qu'en l'absence d'autres usagers, le fait d'appuyer sur le bouton déclenche la phase « piétons » directement au lieu de continuer le cycle complet programmé.

2 FINANCES ET DELAIS

Le budget de fonctionnement ne devrait pas être altéré par ce préavis.

En l'occurrence, le budget de fonctionnement de la Police Région Morges devrait bénéficier favorablement du remplacement du matériel feux vieillissant non compatible avec la priorisation des bus. Néanmoins, le suivi de la mise en place de ce projet correspond à un pourcentage non négligeable d'un équivalent temps plein (ETP).

Le nombre d'heures est évalué à environ 250 heures pour 2022, puis 100 heures pour 2023 et les années suivantes.

Les personnes impactées sont le Bureau de la mobilité ainsi que la Police Région Morges. Pour cette dernière, le nombre d'heures dépendra des difficultés de mise en service, il est estimé à environ 100 heures en 2022 et les années suivantes.

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par le compte d'investissement N° 3490.18000.5040.00 – CHF 565'000.00.

3 CONCLUSION

Malgré un montant certes conséquent et une efficacité relative, tous les commissaires sont convaincus que l'attractivité des MBC passe par la régularité de ses lignes.

Vu ce qui précède, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 565'000.00 pour le déploiement de la détection des bus aux carrefours à feux existants de Morges, subvention non déduite ;
2. de dire que le montant de CHF 565'000.00 sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 56'500.00 par année à porter en compte dès le budget 2023.

au nom de la commission,
le président-rapporteur

A. Ganna

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 32/10.21

Demande d'un crédit de CHF 565'000.00, période 2021-2025, pour le matériel des carrefours à feux existants destiné à permettre une détection de la flotte MBC et une priorisation « dans le temps », subvention non déduite.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 15 février 2022 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : MM Jean-Hugues BUSSLINGER, Vincent DUC, Marc-Emmanuel CRIPPA, Michaël FÜRHOFF, Pascal GEMPERLI, Jérôme MASSERY, Logan ROMANENS, Philippe VORUZ et Mme Maria Grazia VELINI Présidente-rapporteuse.

Détermination

La Commission des finances a apprécié que le crédit demandé soit un crédit cadre échelonné jusqu'en 2025 et à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Pour la Commission des finances
La Présidente
Maria Grazia Velini

Morges, le 17 février 2022